



**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: LOI DE 2014 SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Membre présentant la notification	ROYAUME-UNI
--	--------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi de 2014 sur la propriété intellectuelle
Objet	Droit d'auteur et droits connexes; dessins et modèles industriels; brevets (y compris la protection des obtentions végétales); moyens de faire respecter les droits
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_1514_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/GBR/P/1 ; IP/N/1/GBR/C/1 ; IP/N/1/GBR/D/1

Brève description du texte juridique notifié

Cette loi a introduit un moyen plus simple, pour les titulaires de brevets, de donner avis au public de leurs droits de brevet, a élargi les circonstances dans lesquelles l'Office de la propriété intellectuelle peut émettre un avis concernant les brevets, à condition que l'Accord sur la création d'une juridiction unifiée pour les brevets entre en vigueur au Royaume-Uni, a permis à l'Office de la propriété intellectuelle d'échanger des renseignements sur les demandes de brevet non publiées avec des partenaires internationaux afin de contribuer à réduire les retards dans le traitement des demandes de brevet au niveau international et à accélérer le traitement de ces demandes, et a corrigé des aspects mineurs de la législation sur les brevets pour offrir clarté et sécurité juridique aux utilisateurs du régime de brevets.

L'article 22 modifie la Loi sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets pour simplifier la manière dont le droit d'auteur s'applique aux œuvres et ressortissants étrangers qui satisfont aux obligations du Royaume-Uni dans le cadre des traités internationaux.

La Loi modifie la Loi de 1988 sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets, la Loi de 1977 sur les brevets, la Loi de 1949 sur les dessins et modèles enregistrés et la Loi de 2000 sur la liberté de l'information.

En ce qui concerne la législation sur les dessins et modèles en particulier, les modifications suivantes ont été apportées:

- i) Sanctions pénales: la copie intentionnelle d'un dessin ou modèle enregistré au Royaume-Uni ou dans l'UE sans le consentement de son propriétaire, tout en sachant (ou en ayant des raisons de croire) que ledit dessin ou modèle est enregistré constitue désormais une infraction pénale.
- ii) Dessins et modèles non enregistrés: en l'absence d'un contrat stipulant le contraire, le concepteur d'un dessin ou modèle est le titulaire dudit dessin ou modèle, et non la personne qui l'a commandé.
- iii) Utilisation antérieure: un droit limité permettant de continuer à utiliser un dessin ou modèle enregistré lorsqu'une tierce partie agit de bonne foi dans l'utilisation d'un dessin ou modèle enregistré ultérieurement par une autre personne a été introduit.
- iv) Accès du Royaume-Uni au système de La Haye: des dispositions permettant au Royaume-Uni de mettre en œuvre l'acte de Genève de l'arrangement de La Haye ont été ajoutées.

Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	14 mai 2014
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	11 février 2021
Autres renseignements	<p>https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2014/18/schedule/enacted</p> <p>Ordonnance de 1989 relative à la Loi de 1949 sur les dessins et modèles enregistrés (île de Man) (S.I. 1989/982)</p> <p>Ordonnance de 1989 relative à la Loi de 1988 sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets (île de Man) (n° 2)</p> <p>Ordonnance de 1990 relative à la Loi de 1988 sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets (île de Man)</p>
Organisme ou autorité responsable	<p>UK Intellectual Property Office</p> <p>Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni</p> <p>information@ipo.gov.uk</p> <p>0300 300 2000</p> <p>Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000</p>

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.